

L'an deux mille vingt, le dix huit juillet, à onze heures, le conseil municipal de la commune de Truyes, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur de COLBERT Stéphane, Maire

Date de convocation : 10 juillet 2020

**Présents** : M. de Colbert, Mme Beauchamp, Mme Faye, M. Greiner, Mme Chicheri, Mme Guérin, M. Picard, Mme Aurnague, M. Grange, M. Dubois, M. Laurent, Mme Desmé, M. Moreau

**Pouvoirs** : M. Birocheau à M. Greiner ; M. Favier à M. Picard ; Mme Guérineau à Mme Beauchamp ; Mme Nguyen Van à Mme Faye ; M. Da Silva Vale à Mme Beauchamp ; Mme Aubrey à M. Greiner

**Secrétaire** : Mme Guérin

### **Approbation du compte rendu de la séance du 9 juin 2020**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 9 juin 2020.

### **2020-07-A-01 Recrutement de personnel non titulaire**

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée aux termes duquel les emplois sont créés par délibération du conseil municipal.

Vu l'article 3-I-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée autorisant le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel.

Considérant la nécessité de recruter un adjoint technique non titulaire à temps complet du 1er au 31 août 2020 pour l'entretien des espaces verts

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de créer un emploi d'adjoint technique non titulaire à temps du 1er août au 31 décembre 2020 pour l'entretien des espaces verts.
- de fixer la rémunération de cet emploi sur la base de l'indice brut 350